



## **Arrestation d'Ariane Lavrilleux : une grave atteinte aux sources journalistiques**

Le SNJ-CGT dénonce avec force le placement en garde à vue d'Ariane Lavrilleux, ce 19 septembre à 6 heures du matin, et exige sa libération immédiate. Une garde à vue opérée selon le média Disclose, pour lequel travaille la journaliste, « dans le cadre d'une enquête pour compromission du secret de la défense nationale et révélation d'information pouvant conduire à identifier un agent protégé, ouverte en juillet 2022 ».

Journaliste d'investigation, Ariane Lavrilleux a réalisé la série « Egypt Papers », qui a révélé en novembre 2021 les dessous de l'opération française Sirli, initiée en Égypte par la Direction du renseignement militaire au nom de la lutte antiterroriste. Cette mission aurait été détournée par l'État égyptien, pour effectuer des frappes aériennes sur des véhicules de contrebandiers présumés, que Disclose qualifie de « crimes d'État ».

Le domicile d'Ariane Lavrilleux a été perquisitionné pendant dix heures par la Direction générale de la sécurité intérieure, des policiers et un juge d'instruction. Conduite en fin de journée à l'hôtel de police de Marseille, elle a enfin obtenu d'être accompagnée par son avocate.

« L'objectif de ce nouvel épisode d'intimidation inadmissible à l'égard des journalistes de Disclose est clair : identifier nos sources ayant permis de révéler l'opération militaire Sirli en Égypte », dénonce Disclose dans un communiqué.

Un rassemblement de soutien a été organisé à Marseille par l'association Prenons la Une, dont Ariane Lavrilleux est secrétaire générale, et le collectif de journalistes Presse Papiers, dont elle est membre.

Le SNJ-CGT apporte également tout son soutien à la journaliste en alerte contre une nouvelle atteinte à la protection du secret des sources, à la liberté d'informer et d'être informé.

En juin, le photo-reporter Yoan Sthul-Jäger a, lui aussi, eu affaire à l'anti-terrorisme, placé en garde à vue pendant quatre jours, pour avoir couvert une action de militants écologistes dans une cimenterie ([lire le communiqué](#)). Dans [l'Humanité](#) d'aujourd'hui, il raconte avoir alors découvert qu'il était suivi depuis six mois, photographié, son téléphone infecté par un logiciel espion...

En décembre dernier, des journalistes de Disclose et de Radio France étaient convoqués à la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) après avoir publié des informations sur des contrats entre l'Armée et des entreprises privées.

En mai 2019, ce sont des révélations sur des ventes d'armes françaises à l'Arabie Saoudite et sur l'affaire Benalla qui avaient conduit huit journalistes devant la même DGSI, qui cherchait à découvrir leurs sources, pourtant protégées par la loi sur la liberté de la presse ([lire le communiqué](#)).

L'État français a décidément un problème avec la protection du secret des sources des journalistes, au point de demander en juin dernier que sa portée soit limitée dans la future Loi européenne sur la liberté des médias ([lire le communiqué](#)).

Est-ce digne d'un pays qui prétend lancer, dans quelques jours, des États généraux de l'information ?

**Montreuil, le 19 septembre 2023.**